

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 213 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Nassera BENMARNIA représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis CANAL représentée par Georges CRISTIANI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - René-Francis CARPENTIER représenté par Éric LE DISSES - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Isabelle ROVARINO représentée par Loïc GACHON - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Linda BOUCHICHA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sophie JOISSAINS - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Lyece CHOULAK - Jean-François CORNO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Monique SLISSA - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO représentée à 16h06 par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée à 17h27 par Claudie MORA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté à 17h46 par Julien BERTEI - Yves VIDAL représenté à 17h50 par Eric CASADO - Frédéric VIGOUROUX représenté à 18h31 par Maryse RODDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Olivier GUIROU à 15h07 - Yves WIGT à 15h39 - Francis TAULAN à 15h58 - Frank OHANESSIAN à 15h59 - Anthony KREHMEIER à 16h12 - Michel BOULAN à 16h25 - Bernard MARANDAT à 16h26 - Jean-Pascal GOURNES à 16h37 - Sophie JOISSAINS à 16h39 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h39 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 16h42 - Jean-Marc COPPOLA à 16h52 - Michèle RUBIROLA à 16h58 - Richard MALLIÉ à 17h09 - Philippe KLEIN à 17h12 - Eric MERY à 17h14 - Jean HETSCH à 17h16 - Bernard RAMON à 17h18 - Christine JUSTE à 17h27 - Nathalie LEFEBVRE à 17h40 - Samia GHALI à 17h40 - Aïcha SIF à 17h43 - Arnaud MERCIER à 17h43 - Sophie AMARANTINIS à 17h45 - Corinne BIRGIN à 17h45 - Bruno GILLES à 17h45 - Remi MARCENGO à 17h45 - Alain ROUSSET à 17h48 - Laurent SIMON à 17h49 - Roland GIBERTI à 17h52 - Stéphane RAVIER à 17h58 - Daniel GAGNON à 17h59 - Linda BOUCHICHA à 18h00 - Philippe GRANGE à 18h01 - Jean-Louis VINCENT à 18h01 - Catherine VESTIEU à 18h04 - Christian PELLICANI à 18h13 - Emmanuelle CHARAFE à 18h16 - Pascal MONTECOT à 18h17 - Marie MARTINOD à 18h18 - André MOLINO à 18h20 - Lisette NARDUCCI à 18h22 - Laure-Agnès CARADEC à 18h23 - Julien RAVIER à 18h23 - Jean-Pierre GIORGI à 18h24 - Dona RICHARD à 18h26 - Lourdes MOUNIEN à 18h26 - Eric CASADO à 18h27 - Jean-pierre CESARO à 18h28 - Philippe GINOUX à 18h30 - hatab JELASSI à 18h30 - Eric LE DISSES à 18h31 - Lionel ROYER-PERREAUT à 18h36 - Maryse RODDES à 18h37 - Daniel AMAR à 18h37 - Guy TEISSIER à 18h41 - Michel RUIZ à 18h41 - Jacky GERARD à 18h42 - Michel ROUX à 18h46 - Cédric DUDIEUZERE à 18h45 - Loïc GACHON à 18h49 - Marie-Ange à 18h51 - Etienne TABBAGH à 18h51 - Marc DEL GRAZIA à 18h52 - Jean-David CIOT à 18h57 - Sophie ARRIGHI à 18h58 - Anne-Laurence PETEL à 18h58 - Vincent KRONPROBST à 19h01.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-047-11188/21/CM

■ Budget Annexe Service Public d'Élimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "travaux CSD"

10584

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Il convient aujourd'hui de réviser le montant de deux opérations d'investissements existantes, une Toutes Taxes Comprises (TTC) et l'autre Hors Taxe (HT), relatives aux « travaux CSD » du site de l'Arbois créées par délibération n°FAG 063-3082/17/CM du Conseil de Métropole du 14 décembre 2017 et révisées par délibération n° FAG 122-4939/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018. Le montant de l'opération HT est de 352 100 € au 01/01/2019.

Le montant de l'opération TTC est de 1 761 000 € au 01/01/2019.

Ces opérations d'investissement regroupent les opérations de travaux et de maintenance de l'installations de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois (maintenance du réseau de biogaz, de l'équipement de vidéo surveillance du site, l'entretien des dispositifs de contrôle à l'entrée du site...) correspondant à des besoins récurrents annuels pour assurer et garantir un cadre sécuritaire sur le site d'exploitation de l'Arbois.

Pour rappel, le site de l'Arbois bénéficiant d'un assujettissement partiel à la TVA fiscale pour l'activité de vente de service, un coefficient de déduction est appliqué en accord avec l'administration fiscale. C'est la raison pour laquelle, deux opérations d'investissement en TTC et HT sont révisées ensemble.

Remarque ; la somme des montants des opérations TTC et HT indiqués ci-après correspond à une répartition de 57,20 % TTC et 42,80 % HT, dernier coefficient calculé et validé pour l'année 2021 par les services fiscaux de la Métropole.

C'est dans ce contexte et pour des raisons de sécurité et de continuité de service public, qu'il convient aujourd'hui de réviser à la hausse les montants des deux opérations d'investissement existantes.

L'augmentation de ces opérations de programme est rendue nécessaire :

- en raison du caractère récurrent et annuel de certains investissements ,
- en raison de l'atteinte en 2022 du montant précédemment décidé.

L'opération d'investissement en TTC « « travaux CSD », d'un montant de 1 761 000 € au 1er janvier 2019 (délibération FAG 122-4939/18/CM), inscrite au Budget annexe CT2 collecte et traitement des déchets / Collecte et traitement des déchets métropolitain enregistrée dans l'autorisation de programme 1721601BCO du programme 16 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 1 208 028 € TTC.

La révision de l'opération en TTC porte le montant de l'opération 2017220002 d'un montant de 1 761 000 € TTC avant révision à un montant révisé de 2 969 028 € TTC.

L'opération d'investissement en HT « « travaux CSD », d'un montant de 352 100 € au 1er janvier 2019 (délibération FAG 122-4939/18/CM), inscrite au Budget annexe CT2 collecte et traitement des déchets / Collecte et traitement des déchets métropolitain enregistrée dans l'autorisation de programme 1721602BCO du programme 16 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 797 130 € HT.

La révision de l'opération en HT porte le montant de l'opération 2017220001 d'un montant de 352 100 € HT avant révision à un montant révisé de 1 149 230 € HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 063-3082/17/CM du Conseil communautaire du Pays d'Aix du 14 décembre 2017 relative à l'approbation de la mise en autorisation de programme des opérations d'investissement du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Pays d'Aix et modification d'autorisations de programmes ;
- La délibération n° FAG 122-4939/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 relative à l'ouverture et de modification d'autorisation de programme du budget annexes SPED du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision de l'opération d'investissement n°2017220002 pour un montant de 1 208 028 €TTC, afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à la révision de l'opération d'investissement n°2017220001 pour un montant de 797 130 € HT, afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2017220002 (ex AP114 TTC sur Astre) relative à la « « travaux CSD » pour un montant de 1 208 028 euros TTC portant le montant total révisé de l'opération à 2 969 028 euros TTC.

Sont approuvée la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2017220001 (ex AP114 HT sur Astre) relative à la « « travaux CSD » pour un montant de 797 130 euros HT portant le montant total révisé de l'opération à 1 149 230 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget annexe CT2 collecte et traitement des déchets jusqu'à l'exercice 2021 inclus et à compter de l'exercice 2022 au budget annexe collecte et traitement des déchets métropolitain, en section d'Investissement : opération budgétaire 2017220002, nature 2128, fonction 7213, autorisation de programme 1721602BCO.

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget annexe CT2 collecte et traitement des déchets jusqu'à l'exercice 2021 inclus et à compter de l'exercice 2022 au budget annexe collecte et traitement des déchets métropolitain, en section d'Investissement : opération budgétaire 2017220001, nature 2128, fonction 7213, autorisation de programme 1721601BCO.

L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Opérations budgétaires 2017220002 :

Mandats déjà émis au 1^{er} janvier 2021 : 1 163 028 euros TTC
CP 2021 inscrit après BS 2021 : 240 000 euros T.T.C
CP 2022 : 348 000 euros T.T.C euros CP 2023 : 522 000 euros T.T.C
CP 2024 : 348 000 euros T.T.C
CP 2025 : 348 000 euros T.T.C

Opérations budgétaires 2017220001 :

Mandats déjà émis au 1^{er} janvier 2021 : 147 730 euros HT
CP 2021 inscrit après BS 2021 : 133 000 euros HT
CP 2022 : 193 000 euros HT
CP 2023 : 289 500 euros HT
CP 2024 : 193 000 euros HT
CP 2025 : 193 000 euros HT

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Stratégie de réduction et
Traitement des déchets

Roland MOUREN